

Les conclusions de l'expert *E.colloque 3. – L'évaluation*

Le forum dédié à l'évaluation a suscité un débat contradictoire sur les questions de base liées au principe même de l'évaluation sans toutefois remettre en cause la nécessité de l'évaluation dans le champ des pratiques psychosociales, tant pour les pouvoirs subsidiaires que pour l'ensemble des acteurs impliqués dans la mise en œuvre d'un programme ou d'une politique publique.

Les questions débattues visaient les aspects suivants : (1) l'objet d'évaluation ; (2) les objectifs de l'évaluation ; (3) les méthodes d'évaluation et, en corollaire, (4) les commanditaires et auteur de l'évaluation.

Ainsi, il ressort clairement du débat que sont soumises à critiques les évaluations de type :

- évaluations-contrôle/jugement du travail des acteurs de terrain, avec risques de sanction à la clé ;
- évaluations de rentabilité qui ne retiendraient des actions que les effets bien mesurables et objectivables au détriment de tous ceux qui sont plus difficiles à cerner sans être pour autant moins importants. Avec, pour conséquence, le risque de sanctionner les pratiques qui ne produiraient pas ces « effets objectivables » et qui, dès lors, seraient considérées comme inefficaces ;
- évaluations qui, par ingérence, pèsent sur la liberté d'action des intervenants sociaux ;
- évaluations « paravents » de politiques de rationalisation ou de discrimination.

En revanche, sont jugées favorables des évaluations de type :

- évaluations participatives où l'ensemble des acteurs concernés (décideurs, professionnels, citoyens, usagers) sont impliqués dans le processus évaluatif ;
- évaluations comme outil d'apprentissage qui visent l'amélioration de la qualité, de la pertinence, de la cohérence d'un projet, d'une action, ... et partant, de l'ensemble du système plutôt que la sanction de pratiques individuelles ;
- évaluations « débat », qui créent les conditions de la recherche d'un intérêt commun entre les différents acteurs.

1- Les ambiguïtés de l'évaluation

De ces différentes réactions, il apparaît que le thème de l'évaluation recèle un certain nombre d'ambiguïtés et de confusions, à tous les niveaux, qui génèrent à la fois crainte et espoir. Ainsi, si nous reprenons les trois interrogations fondamentales évoquées ci-dessus : « Que veut-on évaluer ? » ; « Pourquoi veut-on évaluer ? » ; « Comment va-t-on évaluer ? », force est de constater que :

- l'objet de l'évaluation est rarement bien circonscrit ; les objectifs sont, souvent, implicites plutôt qu'explicites, peu clairs, non quantifiés, et peuvent évoluer dans le temps et au gré des conditions de leur mise en œuvre, de telle sorte que l'évaluation revient souvent à n'examiner des actions politiques que les effets des moyens mis en œuvre plutôt que les fins recherchées. Pour répondre à cette première question, il est indispensable de définir clairement et de façon concertée le ou plutôt les objets d'évaluation, qui formeront le cadre de référence commun à tous les acteurs de l'évaluation.

- Le « pourquoi » de l'évaluation est, quant à lui, bien souvent réduit à la simple et évidente nécessité de mesurer l'efficacité des actions menées. Sous ce discours officiel, on découvrirait sans doute souvent d'autres logiques comme, par exemple, la restructuration, l'assainissement budgétaire, voire la discrimination. Là aussi, la clarté est nécessaire si l'on veut mener à bien une évaluation scientifique.
- Quant à la méthode de l'évaluation, sa complexité est souvent, sous la contrainte de l'urgence, simplifiée à l'extrême, donnant l'illusion qu'avec quelques indicateurs « bien pensés », on peut mesurer « objectivement » les effets d'une action.

Si l'on convient que l'évaluation ne se pratique pas de la même manière à l'égard de toutes les politiques publiques et que les objectifs poursuivis par l'évaluation peuvent varier, on peut avancer que, dans le domaine des politiques d'actions sociales et de santé, un consensus semble émerger autour de définitions et de modèles moins conventionnels de l'évaluation centrés sur les résultats immédiats d'une politique rapportés aux objectifs et moyens consentis pour sa mise en œuvre, mais davantage autour de modèles plus consensuels et participatifs.

Ainsi, les débats ont souligné, de manière évidente, un souhait résolu pour des évaluations qui prennent en considération et intègrent les besoins et contraintes de l'ensemble des acteurs en présence : décideurs, professionnels, citoyens, usagers. Trop souvent en effet, on déplore, faute de temps ou de moyens, des procédés d'évaluation élusifs qui, soumis à la pression de la « rentabilité » (il faut des résultats dans un délai ultra court), omettent de poser, en amont du diagnostic et du jugement de valeur, toutes les questions utiles et appropriées au regard des enjeux pour chacun des acteurs visés par le programme ou l'action politique. Un appel est ainsi lancé pour le développement de stratégies d'évaluation qui font place aux différents partenaires concernés par les programmes d'action et ce, dans les différentes phases du processus d'évaluation et préférentiellement, dès la phase de planification et d'élaboration du programme. Sous cet angle, la concertation permet à l'évaluation d'être elle-même un levier de changement en contribuant : (1) à clarifier pour chacun les buts poursuivis et les effets attendus du programme d'évaluation, (2) à définir dès le départ le ou les rôles que chacun pourra jouer dans le processus évaluatif, (3) à rassurer les uns et les autres sur le fait que des ajustements pourront être apportés au programme si ce dernier, dans sa conception initiale, ne permet pas d'atteindre les buts ou les résultats escomptés, (4) à privilégier l'évaluation comme outil d'apprentissage, de formation et d'amélioration de la qualité. L'approche ainsi préconisée est certes plus complexe mais elle présente un avantage incontestable, celui d'assurer à la démarche les nécessaires transparences et cohérence tout au long du processus, qui sont indispensables à sa réussite. En outre, elle facilite la mise en place d'un système efficace de collecte et de transmission d'informations autant que la mise au point des instruments de suivi qui pourront être utilisés dès la mise en œuvre du programme d'évaluation et ultimement l'interprétation des résultats.

Parmi les besoins qui ont été exprimés par les intervenants à l'E.colloque, nous retenons en particulier celui d'intégrer dans l'évaluation des politiques publiques les notions attachées à la temporalité et à la territorialité. Sur ces deux aspects, l'intervention de Gaétan Absil de l'APES-Université de Liège, reprise dans la note de synthèse, attire notre attention sur l'importance de tenir compte de la diversité des intérêts en jeu et des objectifs des différents territoires autant que d'exploiter les compétences et les capacités des acteurs des plus petits territoires dans les pratiques de gestion d'un territoire englobant. Ce qui rend nécessaire la négociation et la concertation aux différentes étapes d'un processus d'évaluation (identification des données, construction des outils, utilisation

des résultats). Gaétan Absil plaide pour la mise en place d'un processus « d'aller et retour » entre les données issues des pratiques du terrain et leur utilisation en termes de décision par les territoires englobants. Un tel processus permet, selon lui, de concilier la faisabilité au niveau microsocial et le sens au niveau macrosocial. En outre, tout en assurant un recueil systématisé de données valides et fiables utiles pour l'évaluation, il apporte une plus-value à la pratique des acteurs et leur rend un pouvoir de décision. Sur le thème de la temporalité, c'est principalement la question des rythmes qui est en cause ; rythmes qui diffèrent selon les acteurs et selon les territoires. Gaétan Absil affirme qu'il est souhaitable que les procédures d'évaluation correspondent à l'échelle temporelle du territoire, c'est-à-dire à l'échelle de la pérennité des institutions qui le définissent et pas seulement à l'échelle des gouvernements qui en ont la gestion. En conclusion de ce point, l'évaluation doit permettre de saisir la durabilité des résultats atteints autant que leur impact dans la dynamique des populations et des territoires concernés.

2- Faire coïncider aspirations citoyennes et référentiels d'évaluation

A partir des échanges qui ont eu lieu dans le cadre de cette vaste concertation initiée par la Ministre wallonne de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances auprès de l'ensemble des citoyens, acteurs et opérateurs de la mise en œuvre au quotidien des actions menées sous la tutelle de la Ministre, il nous apparaît utile de présenter une démarche d'évaluation qui pourrait assurer une compatibilité entre les aspirations des citoyens qui se sont exprimés à l'occasion de cet E.colloque, et le référentiel théorique « classique » des études d'évaluation des politiques publiques consigné dans nombre d'ouvrages de référence dont s'inspire l'IWEPS pour définir les lignes directrices des exercices d'évaluation qui lui sont confiés par le Gouvernement wallon, notamment l'évaluation du Contrat d'avenir renouvelé et du Plan d'actions prioritaires.

Par souci de clarté et de cohérence, nous rappellerons d'abord brièvement les principes qui sous-tendent ces dernières avant de proposer ensuite une voie alternative qui leur est complémentaire.

Parmi les multiples définitions données à l'évaluation, l'IWEPS¹ retient celle qui figure dans le décret français relatif à l'évaluation des politiques publiques² selon laquelle : « l'évaluation d'une politique a pour objet d'apprécier [...] l'efficacité de cette politique en comparant ses résultats aux objectifs assignés et aux moyens mis en œuvre ».

Les exercices d'évaluation se distinguent des études scientifiques classiques par la prise en compte explicite et a priori de finalités normatives³ et instrumentales⁴, ainsi que par la poursuite des objectifs spécifiques : (1) mesurer, ou du moins apprécier le plus objectivement possible, les effets de la politique à évaluer, en utilisant les méthodes propres à la recherche scientifique et en prenant de l'indépendance par rapport à celui qui conduit la politique ; (2)

¹ Note de l'IWEPS transmise au Cabinet du Ministre Président de la Région Wallonne le 23/08/04 « Projet d'évaluation du Contrat d'avenir »

² Article 1^{er} du décret n° 98-1048 du 18 novembre 1998.

³ La décision d'évaluer est souvent liée à la volonté d'argumenter sur la réussite ou le bien fondé d'une action.

⁴ Dans ce sens, l'évaluation doit se préoccuper de « l'utilité, de la mise en œuvre, de l'efficacité et de l'efficience des mesures qui ont pour but d'améliorer le sort des membres de la société » (Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Documentation française, 1996, p. 11, citant Freeman et Rossi).

aider le commanditaire politique et, au-delà, les autres destinataires de l'évaluation (y compris, dans certains cas, l'ensemble des citoyens), à porter un jugement de valeur sur la politique évaluée (sur l'atteinte de ses objectifs et, éventuellement, de leur validité ; sur son efficacité, son efficience, sa cohérence, etc. ; (3) contribuer pratiquement à l'amélioration de la politique évaluée en éclairant ses différents protagonistes sur le sens, les conditions et les conséquences de leurs actions et décisions.

3- Les étapes de l'évaluation

La mise en place de la procédure d'évaluation implique notamment l'identification des acteurs (commanditaire, protagonistes de la politique à évaluer, chercheurs, instance d'évaluation⁵, notamment) et la formalisation des relations entre les acteurs (consignée dans des documents écrits que sont le projet d'évaluation, le mandat d'évaluation, le cahier des charges).

Le travail d'évaluation proprement dit s'organise en différentes étapes :

- (1) Prise de connaissance préalable de la politique menée afin de décrire son fonctionnement effectif et d'en prévoir les effets ;
- (2) Identification des enchaînements de la logique d'intervention partant des objectifs généraux pour aboutir aux mesures et aux actions et détermination des critères d'évaluation ;
- (3) Mise en évidence des hypothèses d'efficacité qui sous-tendent les différentes mesures afin de les traduire en un modèle expérimentalement vérifiable ;
- (4) Collecte de l'information répétée dans le temps, au minimum en début et en fin d'exercice, destinée à alimenter les critères d'évaluation ;
- (5) Elaboration des conclusions en veillant à garantir leur pertinence, leur fiabilité et leur cohérence. Communication des résultats (observations et conclusions) dans le respect du principe de transparence.

A la croisée des chemins entre les considérations évoquées par les participants à l'E.colloque et les principes techniques scientifiques partagés dans le champ de l'évaluation des politiques publiques, on peut, sans risque, postuler une convergence des points de vue sur quelques règles et propositions fondamentales énoncées par Vincent de Coorebyter dans sa « Note de synthèse sur l'évaluation des politiques publiques », septembre-décembre 2002 :

- 1/ En application du principe de la circularité de la démarche d'évaluation, une politique publique n'est bien connue qu'en étant évaluée, mais doit être bien connue pour être correctement évaluée.
- 2/ Le concept d'évaluation suppose au minimum que des critères d'évaluation soient définis, que ce soit au préalable ou, au contraire, au terme de l'évaluation (il n'est pas rare qu'un des résultats les plus durables d'une démarche d'évaluation soit de clarifier, à la fin du

⁵ L'instance d'évaluation est une structure de travail indépendante chargée par le commanditaire d'assumer la fonction de maître d'œuvre de l'évaluation. Ses missions sont de deux ordres : (1) piloter les travaux d'évaluation et (2) intégrer les matériaux de l'évaluation. L'instance est en général le lieu où, par la délibération, des conclusions raisonnables sont déduites d'études analysées et interprétées. Elle doit permettre la confrontation du point de vue des responsables directs de la mise en œuvre de la politique et de points de vue extérieurs (experts du domaine, acteurs sociaux concernés par la politique en tant que partenaires ou usagers). Elle ne peut cependant pas être conçue comme un lieu où tous les points de vue sont en permanence présents.

travail, la manière dont il faudrait s'y prendre à l'avenir, compte tenu de l'affinement des connaissances que l'évaluation a permis d'opérer). Ces critères peuvent être de nature très diverse, quantitatifs ou qualitatifs, formalisables ou plus « intuitifs », indépendants ou interdépendants, etc. Ils exigent, en tous les cas, que l'on se soumette à un effort d'objectivation et d'explicitation, faute de quoi la démarche sera davantage de l'ordre de l'interprétation que de l'évaluation.

- 3/ Selon la définition la plus communément admise de l'évaluation, il s'agit de vérifier dans quelle mesure des finalités ou des objectifs⁶, fixés à une politique ou à une action, ont été atteints. Cela suppose l'analyse des moyens mis en œuvre, des publics concernés, de l'environnement (social, économique, culturel, ...) dans lequel se déroulent la politique et l'action, ainsi que la mesure de ses résultats (attendus par les promoteurs ou les acteurs de la politique, mais aussi les éventuels résultats inattendus).
- 4/ L'évaluation se distingue de la simple mesure en ce qu'elle dépasse toujours la description quantitative et comporte, outre la mesure de résultats, un jugement de valeur sur leur pertinence et donc, implicitement ou explicitement, sur la pertinence des objectifs d'une politique publique ou de la politique elle-même, c'est-à-dire sur la qualité de la réponse que l'autorité publique entend apporter à une problématique donnée.
- 5/ Toute politique publique repose sur une problématique identifiée, des connaissances (plus ou moins complètes et exactes) de la réalité à prendre en compte, ainsi que des hypothèses sur les causes du problème rencontré et sur les réponses les plus pertinentes à y apporter. L'évaluation d'une politique, pour être réellement l'évaluation de cette politique, doit recomposer cette logique avec l'aide des agents pour élaborer son modèle de causalité puis vérifier celui-ci. C'est aussi à partir de ce modèle que l'évaluateur doit concevoir, en concertation avec le commanditaire, le type de données à collecter et d'indicateurs à utiliser dans la phase de vérification. Si le modèle ne se vérifie pas, la recomposition préalable de la logique de l'action publique permettra d'émettre des hypothèses quant aux causes des écarts entre les effets attendus de la politique et les effets constatés (rupture dans la logique d'action, moyen avéré inopérant dans les faits, etc.).

En revanche, une divergence des points de vue apparaît assez nettement sur les modalités de l'évaluation. Les intervenants à l'E.colloque opposent « évaluation » à « contrôle » ou à « expertise », avec la même césure entre un processus associant activement les acteurs à leur propre évaluation, - entendue comme un questionnement, un feed-back sur le sens du processus en cours et qui n'a pas d'autre enjeu que la perspective de changements dans les objectifs ou les manières de faire, hors de tout esprit de jugement et a fortiori de sanction -, et un processus mené par une instance externe agissant sur commande et qui a pour but de vérifier l'adéquation entre les objectifs et les résultats et de formuler un jugement. Vincent de Coorebyter met en évidence les risques spécifiques inhérents aux différentes modalités de l'évaluation⁷, en concluant que « l'évaluation » n'est pas forcément du côté de la démocratie parce qu'elle suscite l'autoréflexion et la participation des acteurs, pas plus que le « contrôle » n'est forcément du côté de la technocratie parce qu'il est confié à un tiers externe.

⁶ Les objectifs poursuivis par l'évaluation peuvent être variés et complémentaires (par exemple, éviter l'institutionnalisation perverse de certaines initiatives et aider les services ou les partenaires à améliorer leur efficacité), mais certains d'entre eux sont potentiellement contradictoires (réaliser des économies budgétaires, par exemple, ne permet pas forcément de mieux prendre en compte les intérêts et les attentes de la population).

⁷ Il souligne notamment que la reconstitution des logiques d'action autour de projets peut rapidement s'entourer de pudeurs et risquer de manquer davantage de neutralité ou d'indépendance que l'évaluation externe et donc, éventuellement, de crédibilité (par exemple, en reportant toutes les difficultés sur l'extérieur, en usant de la langue de bois pour dévider un long catalogue de réussites, en se félicitant de l'excellence de sa démarche, en transformant les résultats obtenus en objectifs implicitement poursuivis au départ, en retraduisant l'action et ses finalités dans les catégories et les priorités attendues par le pouvoir subsidiant, etc.)

4- Une méthode d'évaluation alternative

Ayant examiné les arguments associés aux différentes approches de l'évaluation et mis en évidence leurs points de convergence et de divergence, nous présentons une méthode d'analyse-évaluation alternative, mais selon nous complémentaire, qui permettrait de trouver un terrain d'entente et de miser sur la compatibilité plutôt que de se bloquer sur l'antagonisme des points de vue.

Cette méthode est celle préconisée par le Conseil de l'Europe⁸ pour la mise en œuvre de sa Stratégie de cohésion sociale révisée et consignée dans un *guide méthodologique pour l'élaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale*. La démarche nous paraît d'autant plus intéressante que le Gouvernement wallon s'est engagé, dans sa Déclaration de politique régionale et dans son nouveau Contrat d'Avenir, à intégrer la cohésion sociale telle que définie par le Conseil de l'Europe⁹ comme un élément moteur de mobilisation de l'ensemble de la société wallonne autour d'un projet commun et solidaire de développement durable, dans un souci d'égalité des chances et de lutte contre la précarité et l'exclusion .

Avec ce guide, le Conseil de l'Europe poursuit trois objectifs : (1) proposer un cadre de référence conceptuel qui puisse devenir un instrument commun de concertation et d'orientation des choix politiques des différents acteurs et structures sociaux, publics et privés, à différents niveaux territoriaux ; (2) aider à l'élaboration d'outils de connaissance qui peuvent s'adapter aux différents contextes et faciliter la mise en route, le suivi et l'évaluation de plans d'action pour la cohésion sociale ; (3) faciliter les processus d'apprentissage pour la cohésion sociale.

Il se présente comme un instrument pédagogique d'analyse de la cohésion sociale applicable d'une manière générale ou sur des domaines de vie (emploi, santé, logement, revenu, éducation, culture...) ou groupes vulnérables spécifiques (enfants, personnes âgées, handicapées, minorités, migrants...). Prenant en compte la diversité d'approches en matière de cohésion sociale, il propose des systèmes de questions¹⁰ et indicateurs qui peuvent servir

⁸ Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Editions du Conseil de l'Europe, juin 2005.

⁹ Selon la définition du Conseil de l'Europe, la cohésion sociale est l'ensemble des processus qui tendent à renforcer la capacité de la société à assurer de façon durable le bien-être de tous ses membres, incluant l'accès de tous aux droits fondamentaux, le respect de la dignité d'autrui, le droit de chacun à des opportunités de développement personnel et la participation au processus démocratique. Cette définition se veut fonctionnelle dans sa forme la plus générale, considérant la cohésion sociale comme le pilier fondateur de la vie sociale et économique dans les sociétés démocratiques modernes.

¹⁰ A titre illustratif, nous reprenons quelques questions formulées pour le suivi/évaluation de la contribution d'un plan d'action ou d'une action à la cohésion sociale :

1/ Quel est l'impact de l'action sur le bien-être citoyen (dans ses 4 dimensions : équité dans l'accès aux droits, dignité et reconnaissance de la diversité, garantie de l'autonomie et du développement personnel, participation et engagement en tant que citoyen), notamment sur : a/ les acquis ? b/ la pertinence des acquis ? c/ la situation des exclus ? d/ la maîtrise des risques et menaces ?

2/ En quoi l'action contribue-t-elle à un rapprochement entre les acteurs, notamment en termes de : a/ satisfactions partagées ? b/ perceptions communes ? c/ confiance mutuelle ? d/ valeurs partagées e/ création de liens de solidarités ?

3/ Comment la cohésion sociale a-t-elle été prise en compte dans les objectifs de l'action et les moyens mis en œuvre ?

4/ Quelle est la pertinence des objectifs, des méthodes et de la mise en pratique de l'action par rapport à la cohésion sociale ?

les acteurs/structures pour affiner la compréhension de leur rôle dans un contexte général et évaluer la contribution de leur action.

5- Une connaissance partagée entre les acteurs

Le fondement de la méthodologie du Conseil de l'Europe repose sur l'idée de construction d'une connaissance partagée entre acteurs d'un territoire pour une action concertée. La démarche s'appuie sur l'articulation entre connaissance et action qui se structure en cinq phases successives d'un cycle complet (connaissance-action-connaissance) se déclinant de la façon suivante : (1) construction d'une connaissance partagée de la cohésion sociale, partant de l'analyse des besoins de connaissance, et passant par l'élaboration des outils de connaissance (formulation des questions pertinentes s'appuyant sur le cadre de référence conceptuel et politique agréé par les acteurs concernés, choix des indicateurs significatifs, recueil des données fiables, et élaboration des outils de synthèse); (2) mise en oeuvre d'une stratégie d'action (sur base d'objectifs et d'une hiérarchisation des priorités) et d'un cadre de concertation sur les rôles et responsabilités des acteurs par rapport aux objectifs communs ainsi qu'aux moyens disponibles ; (3) mise en place d'un système de suivi de la réalisation de la stratégie et des engagements, (4) évaluation globale des actions engagées (*ex ante*, en cours et/ou *ex post*) , (5) mise en commun des réflexions sur les enseignements tirés des expériences pour apporter des corrections en termes d'objectifs et stratégies, responsabilités, etc.

Les méthodes et outils méthodologiques (outils d'orientation (questions et indicateurs) et outils de synthèse) sont à construire en fonction du cadre de référence et des objectifs politiques à poursuivre, en effectuant un certain tri de l'information existante et en la complétant par des recherches spécifiques. Ils doivent pouvoir permettre de comprendre l'écart existant entre la cohésion sociale comme objectif à atteindre et la cohésion sociale comme capital (l'acquis sociétaire dans un territoire ou contexte donné) et répondre aux besoins de l'action (le développement de nouveaux processus). Ils varient en fonction de chaque type d'évaluation de la cohésion sociale et suivant l'objectif recherché.

6- Quatre niveaux d'analyse

Quatre niveaux d'analyse (et quatre types d'évaluation correspondants) sont retenus : 1/ analyse des tendances générales permettant de définir les lignes d'orientation prioritaires ; 2/ analyse des différentes actions publiques (classées suivant quatre types d'actions : actions fondatrices, actions régulatrices, actions réparatrices, actions facilitatrices) par rapport à chacun des éléments clés du bien être (équité dans l'accès aux droits, dignité et reconnaissance de la diversité, garantie de l'autonomie et du développement personnel, participation et engagement en tant que citoyen). L'objectif est d'identifier la pertinence, l'efficacité et la durabilité de ces actions et les points sur lesquels des actions complémentaires ou des réorientations sont nécessaires. Ce deuxième niveau permet de construire une stratégie d'action générale pour la cohésion sociale ; 3/ analyse détaillée de la cohésion sociale par domaine de vie (emploi, santé, revenus, logement, éducation, ...) ; 4/ analyse détaillée par groupe vulnérable. Les deux derniers niveaux permettent d'affiner la connaissance et débouchent sur l'élaboration d'un plan d'action spécifique concernant le domaine ou le groupe vulnérable envisagé.

La plus grande partie du guide méthodologique du Conseil de l'Europe est dédiée à la construction d'une connaissance partagée de la cohésion sociale, en proposant une méthodologie qui puisse permettre l'élaboration d'une stratégie et/ou d'un plan d'action. Son

champ est donc plus vaste que l'évaluation proprement dite puisqu'elle englobe, en amont, la phase d'élaboration des politiques et, en aval, les réajustements consécutifs à l'évaluation. Par son souci de pousser très loin l'intelligence des processus et des acteurs, elle crée un environnement d'étude particulièrement riche et nuancé qui contribue à rendre les évaluations plus fines et plus pertinentes.

Les tests d'application qui ont été réalisés à ce jour se sont concentrés sur la première phase du cycle. A l'heure actuelle, les expériences initiées en 2003 paraissent encore relativement limitées et ne permettent pas de tirer tous les enseignements souhaités. Jusqu'ici, aucune application du guide n'a encore débouché sur l'élaboration d'une stratégie, d'un plan d'action ou sur le suivi de sa mise en œuvre qui constitue l'objectif final du guide. Un certain nombre de questions restent encore ouvertes qui demandent des recherches ultérieures, parmi lesquelles : (1) l'accomplissement du cycle complet des relations entre connaissance et action ; (2) l'implication des personnes concernées dans les exercices d'analyse et de concertation ; (3) le rapport entre différents niveaux d'évaluation et d'action (local, régional, national, européen).

L'utilisation d'une méthode, certes prometteuse, mais qui n'est pas encore complètement éprouvée relève du défi. Au terme de cet E.colloque et, au moment de se pencher sur l'élaboration d'une charte sociale wallonne, une belle occasion n'est-elle pas donnée à la Région de relever ce défi et de tirer parti de cette nouvelle méthode élaborée par une instance internationale qui, rappelons-le, est à l'origine de la première charte sociale européenne et fondatrice des droits fondamentaux constitutifs de la cohésion sociale ?

Par Christine Ruyters

Institut wallon de l'évaluation et la prospective et de la statistique (IWEPS)

7- Bibliographie

Baron Gaëlle et Monnier Eric (2003), « Une approche pluraliste et participative : coproduire l'évaluation avec la société civile », Informations sociales, n° 110, « L'évaluation des politiques publiques », septembre-octobre.

Commission européenne, *Nouvelle période de programmation 2000-2006 : documents de travail méthodologiques, Document de travail n°3 – Indicateurs pour le suivi et l'évaluation : une méthodologie indicative*, CE, Direction générale XVI – Politique régionale et cohésion, Coordination et Evaluation des interventions, téléchargeable à l'adresse suivante : http://europa.eu.int/comm/regional_policy/sources/docoffic/working/sf2000_fr.htm.

Conseil de l'Europe, *Elaboration concertée des indicateurs de la cohésion sociale – Guide méthodologique*, Editions du Conseil de l'Europe, juin 2005.

Conseil scientifique de l'évaluation, *Petit guide de l'évaluation des politiques publiques*, Paris, La Documentation française, 1996.

De Coorebyter Vincent, *Note de synthèse sur l'évaluation des politiques publiques*, CRISP, Bruxelles, septembre-novembre 2002.

Divay (G.), Hamel (P.-J.), Rose (D.), Séguin (A.-M.), Sénégal (G.) (en collaboration) (2004), *Projet pilote de revitalisation urbaine intégrée – Démarche d'évaluation*, Montréal.

Fetterman (D.) (1996), Empowerment Evaluation. Collaboration, Action Research, and a Case Example, Yellow Springs, Ohio, Action Evaluation Research Institute, Aria Group.

Note de l'IWEPS transmise au Cabinet du Ministre Président de la Région Wallonne le 23/08/04 « Projet d'évaluation du Contrat d'avenir »

OCDE, Service de la gestion publique, Comité de la gestion publique, « Vers de meilleures pratiques de l'évaluation – Guide des meilleures pratiques à suivre pour l'évaluation et documents de référence », PUMA/PAC (99)1, Paris 1999.